

18 mars 2024

EMN Luxembourg Weekly Brief:

Le Réseau européen des migrations, créé par la décision n°2008/381/CE du Conseil du 14 mai 2008, a pour objet de fournir des informations actualisées, objectives, fiables et comparables sur la migration et l'asile aux institutions européennes, aux autorités des Etats membres et au grand public en vue d'appuyer l'élaboration des politiques et la prise de décisions au sein de l'Union européenne.

Informations utiles:

- Dans [sa réponse à la question parlementaire n° 305 du 7 février 2024](#), la ministre de la Santé et de la Sécurité sociale, Martine Deprez, a fourni des informations sur les conditions applicables aux médecins venant de l'extérieur de l'UE pour exercer leur profession au Luxembourg.
- Le 15 mars, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse a publié son rapport d'activité 2023. Le rapport couvre, entre autres, le multilinguisme et la création du nouveau Service de l'intégration et de l'accueil scolaires (SIA).
- Le 31 janvier 2024, 4,3 millions ressortissants de pays tiers, ayant fui l'Ukraine à la suite de l'invasion russe du 24 février 2022, bénéficiaient d'un statut de protection temporaire dans l'UE. Les principaux pays de l'UE accueillant des bénéficiaires de la protection temporaire en provenance d'Ukraine étaient l'Allemagne (1 270 150 personnes; 29,5 % du total de l'UE), la Pologne (951 560; 22,1 %) et la République tchèque (381 190; 8,9 %). Le nombre de bénéficiaires a diminué dans cinq pays de l'UE, à savoir l'Italie (-18 125 personnes; -11,2 %), la Pologne (-3 235; -0,3 %), l'Estonie (-225; -0,6 %), la France (-205; -0,3 %) et le Luxembourg (-10; -0,2 %).

Publication EMN:

Nous avons le plaisir de vous présenter la dernière étude de l'EMN Luxembourg intitulée « [Illegal Employment of Third-Country Nationals in Luxembourg: 2017-2022 Situation Analysis](#) ». La période de référence de l'étude s'étend de 2017 à 2022, par souci d'exhaustivité, le rapport reflète également les changements introduits par [la loi du 7 août 2023](#).

Chiffre de la semaine: 806

En 2023, 806 personnes ont acquis la nationalité luxembourgeoise en vertu du droit du sol de la première génération. Il s'agit des personnes nées au Luxembourg qui acquièrent la nationalité luxembourgeoise au moment de leur majorité, à condition qu'elles aient eu leur résidence habituelle et régulière au Luxembourg pendant au moins cinq années consécutives et immédiatement avant leur majorité. Avec 561 personnes, les jeunes Portugais constituent 69,6% du total. Ils devancent largement les Français (77) et les Belges (59). Seulement 24 ressortissants de pays tiers ont acquis la nationalité luxembourgeoise en vertu du droit de sol de la première génération.

Source : Service de la nationalité luxembourgeoise, Ministère de la Justice

Si vous souhaitez recevoir l'EMN Luxembourg Weekly Brief dans votre boîte mail, merci de contacter zane.rozenberga@uni.lu

Nous contacter :

Email: emn@uni.lu

Twitter: [@EMNLuxembourg](https://twitter.com/EMNLuxembourg)

Site du LU EMN NCP : <https://emnluxembourg.uni.lu>

Site de l'EMN : https://ec.europa.eu/home-affairs/what-we-do/networks/european_migration_network_en